



CONSULTATION SUR DEVIS

Etude Pollinisateurs Sauvages (Ouessant 2017)

CONTEXTE :

Dans la Charte du PNRA, il est mentionné à l'orientation 1.1 « garantir une gestion patrimoniale des milieux et espèces remarquables », que le syndicat mixte s'engage à poursuivre les études et inventaires nécessaires à la compréhension du fonctionnement des écosystèmes pour l'adaptation des mesures de protection et des plans de gestion.

Les insectes pollinisateurs rendent un service inestimable à la reproduction d'une grande partie des plantes à fleurs, qu'elles soient sauvages ou cultivées. Leur déclin est aujourd'hui incontestable et est une des préoccupations majeures de l'Etat, actuellement engagé dans la définition d'un plan national d'actions (PNA) en faveur des insectes pollinisateurs sauvages.

Sur l'île d'Ouessant au sein du Parc naturel régional d'Armorique, le Conservatoire de l'Abeille Noire Bretonne s'engage dans la conservation d'un écotype particulier d'abeille mellifère avec un élevage de femelles reproductrices, Parallèlement, une activité apicole est exercée en Iroise, ce qui pourrait aboutir à terme à une certaine pression de l'espace ouessantin au vu de la coexistence d'abeilles mellifères en colonies (installations de ruches) et de la communauté d'abeilles sauvages.

Ces constats ont conduits en 2016 le Parc naturel régional d'Armorique, engagé pour la réserve de Biosphère, animateur du Comité de gestion et d'orientation de l'Abeille Noire bretonne sur Ouessant et Molène, à lancer une étude, qui s'intègre dans le cadre du PNA Pollinisateurs sauvages, qui a visé à :

- Mieux connaître les communautés d'insectes pollinisateurs sauvages insulaires, en s'intéressant en priorité à certains groupes à définir (abeilles sauvages, hyménoptères, syrphes, ...),
- Cerner les traits de vie de ces espèces (écologie, microhabitats, comportements,...) et leur répartition sur l'île d'Ouessant et l'archipel de Molène,
- Définir les menaces qui nuisent à leur conservation.
- Identifier les possibles interactions entre abeilles domestiques et abeilles sauvages afin de quantifier objectivement la compatibilité de l'installation de colonies apicoles en zones naturelles.

Ce premier travail a mis en évidence le besoin d'étendre la période d'inventaire dans le but d'avoir une vision plus exhaustive de la diversité spécifique.

Ainsi le Parc a décidé de poursuivre son action de connaissance sur les pollinisateurs de l'île d'Ouessant. L'objectif principal est d'avoir une vision plus exhaustive de la diversité spécifique des pollinisateurs sauvages de l'île d'Ouessant.

LOCALISATION :

Cette étude se déroulera sur les territoires d'Ouessant.

CONTENU DE LA MISSION :

Les objectifs de l'étude sur 2017 sont les suivants :

- Améliorer les connaissances des pollinisateurs sur Ouessant sur un cycle complet
- Animer des réunions d'échanges dans le cadre du Comité de gestion et d'orientation de l'Abeille Noire Bretonne sur Ouessant et Molène
- Former les agents du Parc à l'installation et au relevé des pièges d'interception
- Identifier les possibles interactions entre abeilles domestiques et abeilles sauvages afin de quantifier objectivement la compatibilité de l'installation de colonies apicoles en zones naturelles.

Les inventaires seront menés par piégeage et chasse à vue.

RENDU :

Le prestataire s'engage à fournir une liste commentée des pollinisateurs identifiés sur Ouessant, accompagnée de cartographies.

Ces restitutions sont à prévoir au 30 novembre 2017.

Le PNRA est propriétaire de l'intégralité des données récoltées au cours de ce travail. Il pourra les utiliser dans le cadre de ses missions.

Le prestataire pourra utiliser les données obtenues (une liste peut être fournie sur demande).

COMPETENCES REQUISES :

Le prestataire devra posséder une bonne connaissance des invertébrés continentaux dans le Finistère.

Le prestataire devra fournir des références similaires de moins de 3 ans. Le candidat devra également indiquer la composition de l'équipe dédiée à la mission.

De même, le prestataire fournira un planning d'intervention détaillé à l'appui de son offre.

Il sera interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements.

ATTRIBUTION :

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble, selon les critères pondérés de la manière suivante et sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées par le PNRA :

- ✓ qualité et pertinence de la proposition (expertise naturaliste sur les îles d'Iroise) : 50 %

Dont :

- références scientifiques sur ce type de travaux = 20%
- méthode d'inventaire= 20%
- connaissance des gestionnaires de sites = 10%

- ✓ coût global de la prestation y compris frais annexes : 50 %

Les candidats sont avertis que le PNRA attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle. Après classement des offres, l'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse sera retenue.

La mission débutera dès accord et se terminera au 30 novembre 2017.

MODALITE DE PAIEMENT :

Des acomptes seront versés selon le planning suivant :

- 20 % à la notification du devis,
- 30 % après les journées de terrain,
- 50 % à la remise du livrable validé par le PNRA.

REMISE DES OFFRES :

Le dossier comprendra :

- un devis détaillé,
- une note méthodologique sur l'expertise naturaliste et les données SIG et présentant les moyens mis en œuvre à la réalisation de la prestation,
- des références de moins de 3 ans,
- une composition de l'équipe dédiée à la mission.

Le dossier sera à adresser à Mme La Présidente du PNRA, 15 place aux foires, 29590 LE FAOU

Date limite de remise des offres : mardi 25 avril 2017 à 12 H (heure limite de dépôt)

Moyens de remise des offres :

- courrier en recommandé
- dépôt contre récépissé

CONTACTS :

- partie technique :

Agathe LARZILLIERE – agathe.larzilliere@pnr-armorique.fr

- partie administrative :

Marie-Josée LEZENVEN ; marie-josée.lezenven@pnr-armorique.fr